

Projet de motion pour l'utilisation de produit locaux « made in Genève » dans les fêtes populaires de Chêne-Bourg

Considérant :

Que la promotion de produits consommables de provenance locale/régionale (cantonale) est à rendre concrète dans notre commune

Que le label « Genève région terre avenir » (GRTA), créé et détenu par l'Etat de Genève, est un label permettant d'identifier les produits de l'agriculture de la région genevoise à chacune des étapes des produits, soit du champ à l'assiette

Que le label GRTA est une application concrète du développement durable

Que le canton de Genève regorge de brasseries genevoises artisanales (Brasserie des Murailles, Brasserie du Père Jakob, Brasserie du virage, Brasserie glouglou, Brasseurs artisans de Genève...)

Que beaucoup de viticulteurs genevois mettent en bouteille leurs vins issus des vignes du canton de Genève

Que les Genevois aime les produits genevois

Le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif

A prescrire aux sociétés/association l'achat des produits locaux/régionaux (communes limitrophes, canton) du label GRTA, en prérogative mais lorsque cela est possible, pour sustenter le public lors de toute fête populaire organisée par la commune, comme la fête des promotions, la fête du 1^{er} août, la fête de l'Escalade, la fête des nouveaux citoyens, la fête de la musique.

A proscrire aux sociétés/associations la vente d'autres produits que des produits locaux/régionaux à la population, même si il existe un risque que le bénéfice récolté soit un peu diminué par rapport à la vente des produits non locaux.

Exposé des motifs

La consommation de bien et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement
(postulat 12B du développement durable retenu par la Confédération Suisse)

Le label « Genève région Terre avenir » est en constante progression depuis les années 2004, soit depuis sa création. La région genevoise est agricole et la commune de Chêne-Bourg doit mettre en valeur cet aspect en proposant des produits alimentaires de cette marque lors de fête qu'elle organise. Le label GRTA a beaucoup de partenaires proposant une diversité importante de produits :

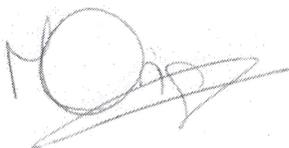
- Légumes frais de saison (tomate, courge, haricot, cardon, ...)
- Fruits, petits fruits (pomme, poire, fraise, framboise, ...)
- Produits carnés (bœuf, porc, bison, ...)
- Produits laitiers (lait, fromage, yaourt, ...)
- Herbes aromatiques (basilic, menthe, coriandre, ...)
- Boissons (jus de pomme, de raisin, vin, ...)
- Autres produits (miel, confiture, huile, farine, blinis, ...)
- Fleurs et plantes (tulipe, orchidée, ...)

Les boissons ne sont pas oubliées. « Genève région terre avenir » en propose plusieurs non alcoolisées. La région genevoise détient un nombre importants de brasseries artisanales proposant de très bonnes bières et beaucoup de vins de vignes genevoises mis en bouteilles par des viticulteurs genevois.

Une fiche action, de l'agenda 21 mis en place en 2005 par la commune de Chêne-Bourg suggérait d'organiser une fête destinée à promouvoir les produits locaux (alimentaires en particulier) en marge d'une ou de deux fête déjà existantes dans la commune (Fiche action SC1). La présente motion ne demande pas de créer une fête pour promouvoir les produits locaux mais de profiter des fêtes actuelles organisées par la commune pour promouvoir les produits locaux/régionaux.

Le SPOT (maison de quartiers de Chêne-Bourg) propose déjà des produits locaux/régionaux lors des fêtes qu'elle organise. La commune doit faire pareil.

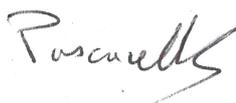
Pour le parti Vert
Magali Origa



Pour le parti Socialiste
Jean-Luc Boesiger



Pour le parti MCG
Louise Pascarella



Pour le parti PDC
Isabelle Neuder

